

*Tarif des douanes (n° 2)*

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, je me suis rassisi comme le pêcheur qui attend que la truite monte à la mouche. J'ai devant moi une lettre concernant l'argument précis que j'ai exposé en détail. Elle est datée du 21 février, soit deux jours après le budget, et est adressée au ministre. Le ministre a dit que les gens touchés par les propositions budgétaires pourraient le consulter. Qu'est-il arrivé à la réponse à cette lettre qui a été écrite moins de 48 heures après l'exposé budgétaire? Le ministre me dira-t-il en privé ou en public ce qu'il a répondu à la lettre de la société Gilson Brothers de Mississauga, Ontario, à ce sujet? J'ai une copie de cette lettre. Elle est purement objective.

Le député de Don Valley a lu des instances provenant d'un certain nombre d'entreprises dans lesquelles elles se plaignent au ministre *in seriatum* de certaines de ces propositions.

Pour réfuter la déclaration du ministre, puis-je dire que cette affaire de consultation constituerait quelque chose de nouveau. Je ne suis pas la personne à dire qu'ils sont des menteurs ou qu'ils se sont trompés. En ce qui concerne certaines propositions budgétaires, dans le passé, le ministre a eu la courtoisie de les consulter afin de mettre ceci au point. Le ministre a reconnu que cette fois-ci on avait agi différemment, qu'on avait apporté des changements sans consultations et de façon limitée, et qu'ils allaient recevoir la réponse des entreprises en question. Maintenant nous l'avons. D'après les résultats, je ne suis pas très impressionné par le degré de consultations, si l'on songe à la déclaration du ministre sur la portée du budget. Celui-ci était destiné à stimuler l'économie canadienne.

Est-ce que la lettre dont le député de Don Valley a lu un passage et en faveur de laquelle j'interviens maintenant parle d'un appui fourni à l'économie? Est-ce qu'elle parle de l'importation de riz au Canada où le bénéfice net sera de l'ordre de 1½ par année et par tête? Qu'est-ce que toutes ces choses signifient? C'est au ministre qu'il incombe de s'acquitter de la responsabilité de son budget.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, le député d'Edmonton-Ouest a mentionné Gilson Brothers de Mississauga. Nous avons reçu une autre plainte d'une entreprise de l'Ontario au sujet de la baisse des droits sur les tondeuses motorisées pour les motifs qu'il a invoqués, soit qu'elle éprouvait de la difficulté à soutenir la concurrence des fabricants américains. Nous avons également reçu une plainte de la Canadian Outdoor Equipment Company de Toronto et d'un particulier de Peterborough. Gilson et l'autre société se sont exprimés en faveur de la réduction des droits sur les moteurs et les autres pièces pour les tondeuses, c'est-à-dire les numéros 42420-1 et 42525-1. A cette étape-ci, je peux simplement promettre au député d'Edmonton-Ouest...

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Pour les trois numéros.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** ... de reprendre la correspondance et de lui faire parvenir un rapport personnel

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

sur la suite des événements. J'avoue qu'il m'incombe d'établir la preuve.

**M. Whittaker:** Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre au sujet d'un autre article du tarif. Le Guthion entre au Canada en franchise en sacs de 3 livres, mais quand il entre en sacs de 2½ livres en vertu du n° 93811-2, on doit verser un droit de 7½ p. 100. Ce droit s'applique aux sacs de 2½ livres parce que c'est la quantité que l'on utilise. C'est le seul emballage utilisé aux États-Unis et pourtant il ne peut entrer en franchise.

J'admets que ceci n'est pas précisé à cette rubrique, mais je saisis l'occasion de parler de ce problème qui m'a été signalé dans une lettre aujourd'hui. Le ministère du Revenu national a répondu que les dispositions de la loi sur le tarif des douanes sont obligatoires. Elles ont été adoptées par le Parlement et doivent donc être appliquées en conséquence.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Peut-être que le député voudra me donner une photocopie de cette lettre.

**M. Whittaker:** Je vous donnerai la lettre.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Envoyez-moi une copie et je vais la transmettre à mes fonctionnaires.

**M. Barnett:** Monsieur le président, je reviens à la question soulevée par le député d'Edmonton-Ouest. J'ai écouté les échanges entre le député et le ministre au sujet des pièces de tondeuses à gazon. Je voudrais m'adresser au député d'Edmonton-Ouest ou au ministre. Si j'ai bien compris les paroles du député, ce grand distributeur patriotique qui vend ses produits partout au Canada sous le nom de sa maison à cause d'une différence minime dans les prix, est passé d'un fournisseur canadien à un fournisseur américain. Ce cas est très intéressant et concerne directement l'article à l'étude puisqu'à la suite de cette décision, si j'ai bien entendu le député d'Edmonton-Ouest, un certain nombre de Canadiens ont perdu leur emploi. Peut-être que le ministre pourrait nous éclairer sur cet aspect de la question qui a fait l'objet des échanges entre lui-même et le député d'Edmonton-Ouest.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Le député défend mon point de vue. Je ne saurais faire beaucoup mieux.

● (2150)

**M. Barnett:** Lorsque nous engageons une discussion de ce genre à l'étape du comité, c'est peut-être le moment de commencer à citer des noms. Un certain nombre de distributeurs seulement fabriquent des produits de marque au Canada et sont sans doute des sociétés canadiennes. Lorsque le comité est saisi d'une situation de ce genre, les Canadiens ont le droit de savoir qui a été responsable de l'annulation des projets d'expansion de cette entreprise de fabrication canadienne.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Je crois que le député d'Edmonton-Ouest a été assez bon pour dire qui avait présenté des instances. Il a déjà donné ces renseignements.